



La table ronde du 13 janvier ne doit pas être une opération cosmétique, c'est le moment d'obtenir des gains réels. La direction doit entendre nos revendications : salaires, carrières, reconnaissance, unité sociale. Nous exigeons des mesures immédiates et concrètes. **NOS REVENDICATIONS EN 7 POINTS !**

#### SALAIRS RATTRAPER L'INFLATION

L'UNSA exige une augmentation générale des salaires à hauteur minimale de l'inflation 2026, ainsi que la revalorisation des salaires minimums à 2 010€ brut par mois et une enveloppe d'augmentation individuelle (AI) Contractuels 2026 de 2% en moyenne pour tous.

**Le salaire doit rester le socle de nos droits sociaux.**

#### INTÉRESSEMENT GROUPE PARTAGER LA VALEUR CRÉÉE

L'UNSA propose la création d'un intéressement commun à toutes les Sociétés anonymes (SA) du Groupe, indexé sur la croissance de la Valeur Ajoutée consolidée dans les résultats du Groupe SNCF.

Ainsi quand la richesse créée augmente (= l'indicateur "Valeur Ajoutée" augmente), chaque cheminot et cheminote en perçoit sa part. Ce mécanisme UNSA permettrait d'atteindre 2 000€ en cas d'année exceptionnelle.

**Un mécanisme progressif, clair, équitable, universel et pérenne, contrairement à la PPV.**

#### CAP 2030 : VERS LA GRILLE UNIQUE

L'UNSA milite pour le lancement d'un groupe de travail DRH/UNSA pour aboutir à une grille unique statutaires et contractuels d'ici 2030.

**Dès 2027, convergence des Classes 7 et 8 des statutaires pour prouver l'efficience de notre projet de grille unique ! ...**

•••

## ANCIENNETÉ : CHAQUE ANNÉE DOIT COMPTER

L'UNSA prône l'instauration de la linéarisation de la majoration d'ancienneté pour tous.

### Finis les paliers de 2 à 3 ans et plus !

Nous voulons une augmentation de salaire garantie chaque année pour les statutaires et les contractuels.

Pour les classes 7, 8 et 9 contractuels, l'UNSA revendique une majoration à 0,6% par an et l'alignement du taux d'ancienneté sur les autres classes de leurs collègues contractuels.

## PÉTITION POUR UNE GRILLE UNIQUE & LA LINÉARISATION DE L'ANCIENNETÉ !

Chaque année compte. Face aux paliers actuels des systèmes d'échelons pour les statutaires et de primes d'ancienneté pour les contractuels, l'UNSA propose d'ores et déjà un premier changement, une première brique d'un projet global de refonte du système salarial : abandonner les paliers d'ancienneté au profit d'une progression continue et linéaire. Ce grand projet de refonte du système salarial de la SNCF pourrait bien redonner du sens à la fidélité et à l'engagement dans tout le groupe public ferroviaire.



## LIMITER LES DÉLAIS DE SÉJOUR SUR UNE PR ET ACCÉLÉRER LES FINS DE CARRIÈRE

L'UNSA revendique la réduction du délai de séjour maximum en position de rémunération (PR) à 4 ans pour toutes les PR de la grille.

Ceci en complément des mesures déjà prévues dans l'accord sur les fins de carrière pour les réductions des délais de séjour de certaines PR et de l'accord NAO de 2024/2025.

### Accélérer encore plus l'amorçage vers les niveaux 3 et les majorations de salaire en fin de classe.

L'UNSA souhaite la poursuite du dispositif 2026 de l'accord sur les fins de carrière et la NAO de 2025 avec une augmentation du contingent de PR HC au-delà des 650 PR restantes à attribuer en 2027 et une majoration équivalente des salaires pour les contractuels en fin de classe.

## FMD, UN ACQUIS UNSA À PRÉSERVER !

Le Forfait mobilités durables (FMD) et son allocation annuelle de 400€ finance vos trajets domicile-travail en vélo, ou mobilités douces.

Un vrai succès porté par l'UNSA depuis 2023. Aujourd'hui, plus de 57 000 cheminotes et cheminots en bénéficient.

L'UNSA exige sa reconduction dont la prise en charge à hauteur de 75% des frais d'abonnements aux transports collectifs.

### Reconduire et renforcer ce dispositif en 2026 en remettant en place également l'aide à l'achat d'un vélo.

## NOS AUTRES REVENDICATIONS POUR CETTE NAO 2026 !

L'UNSA souhaite la mise en place d'une prime d'excellence pédagogique de 80€ par mois pour classes 3 et 4.

Le congé parental doit désormais compter à 100% dans le calcul de l'ancienneté.

L'UNSA porte également la sécurisation intégrale de la VMTP, l'égalité indemnitaire samedis/dimanches, la revalorisation des astreintes (+25%), des indemnités de nuit (+20%), des allocations de déplacement (+8%), etc.

  
**L'UNSA CONFIGURE VOTRE AVENIR SOCIAL**



**UNSA-FERROVIAIRE**



**J'adhère !**  
Pour soutenir l'action syndicale et la négociation.  
Rejoignez l'UNSA-Ferroviaire.

